

Front Ouvrier

ORGANE D'INFORMATION ET DE DISCUSSION SYNDICALES

Directeur-Gérant : M. PENNETIER
17, rue de Normandie - Créteil (Seine)
C.C. Postal : Paris 5259-15

L'EMANCIPATION DES TRAVAILLEURS
SERA L'ŒUVRE
DES TRAVAILLEURS EUX-MEMES

Abonnement (12 numéros)..... 40 fr.
Abonnement de soutien 100 fr.
Le Numéro 4 fr.

Mesures de bons sens ou la politique du morceau de sucre et des coups de bâton

Il vaut son pesant d'or l'éditorial du « Peuple » du samedi 16 novembre. Après avoir rappelé que les travailleurs ont accompli et continuent d'accomplir l'effort qui leur a été demandé et souligné qu'ils n'ont rien à se reprocher, après avoir affirmé que les prix doivent être dévalués (couplet connu), notre éditorialiste facétieux nous annonce, l'air de rien, que des sacrifices seront nécessaires et il ajoute : n'en doutons pas !

Bien entendu, ces sacrifices seront demandés dans la plus large part aux « économiquement forts ». C'est donc qu'une certaine part est réservée aux « économiquement moyens » et même aux « économiquement faibles ». Et l'importance de cette part, on la connaît, par expérience !

Voilà ce que « le Peuple » appelle des mesures de bon sens ! La méthode de dressage qui consiste en un dosage savant de morceaux de sucre et de coups de bâton, est bien connue. Il semble qu'on éprouve un malin plaisir à la pratiquer à l'égard de la classe ouvrière. On peut même affirmer en l'occurrence que le morceau de sucre sert d'appât pour faire sauter l'obstacle, mais qu'on ne le lâche jamais ! A peine le salarié a-t-il manifesté l'intention d'entamer un combat pour améliorer ses conditions d'existence qu'immédiatement pleuvent les contre-mesures de toutes sortes et rien n'est encore tombé dans la bourse du travailleur que déjà toute perspective de redressement sérieuse de sa condition est irrémédiablement compromise.

La revalorisation de la fonction publique au 1^{er} janvier 1947 (c'est une promesse !) et l'élaboration des conventions collectives nationales décidées bureaucratiquement par le sommet, apporteront-elles un palliatif à une situation qui empire chaque jour ? Nous ne le croyons pas.

Pour avoir leur pleine efficacité, ces mesures devraient être imposées par la volonté des masses en lutte, discutées par les syndiqués de base dans l'effervescence d'un combat. Mais les faits sont là : la C.G.T., de par la volonté de ses chefs, apparaît de plus en plus comme un organisme intégré à l'appareil d'Etat bourgeois, comme un organisme de collaboration, plutôt qu'une organisation de combat.

Reste à savoir si les syndiqués vont accepter de continuer à recevoir périodiquement une râclée par la faute de leurs chefs ou si, employant spontanément les méthodes de la lutte de classes, ils imposeront au patronat, au cours des discussions qui s'annoncent, un minimum vital garanti par l'échelle mobile et un contrôle ouvrier sérieux sur la gestion des entreprises et la répartition de tous les produits.

F. O.

Grève chez Unic

Le groupe des Amis du F.O. Unic a édité le tract suivant à la suite d'une grève qui a duré un après-midi et qui a abouti au succès complet de la revendication formulée. La direction de chez Unic a « lâché » les 5 fr. de l'heure sous la pression de la grève.

N.D.L.R.

Spontanément et d'une manière unanime, les travailleurs de chez Unic ont pour la 3^e fois depuis juillet, débrayé.

Pourquoi ces grèves successives ?

Parce qu'il est de plus en plus impossible de vivre avec un pouvoir d'achat déprécié sans cesse par une hausse vertigineuse du coût de la vie.

En effet, depuis février 1945, les indices du coût de la vie (prix de détail) sont passés de 100 à 264. Ceux des salaires de 100 à 137. Ce qui signifie que le pouvoir d'achat est tombé depuis cette date de plus de 50 %.

Devant cette situation et malgré les appels réitérés au calme, les ouvriers de chez Unic ont une fois de plus arrêté leurs bécanes.

Quels sont les résultats de cette grève ?

Ce n'est pas comme certains tentent maintenant de nous le faire croire, le succès d'une provocation patronale.

Indice du coût de la vie	Avril 1945		Octobre 1946	
	100	264	32 20	85
Manceuvre ord.	23	60 72	35 65	94 11
Manceuvre g. tr.	24 84	65 57	39 10	103 22
Ouv. sp. 1 ^{er} éch.	27 83	73 47	4.000	10.560
Ouv. sp. 2 ^e éch.	27 21	77 11		

Il est bien évident que pour atteindre ces objectifs, il faut se préparer à de nouvelles luttes.

La grève du 19 novembre a été l'aboutissement de mouvements revendicatifs successifs des pièces détachées, des moteurs et des outillages et d'une tentative de diminution des temps.

Il est évident qu'il se pose chez Unic, comme ailleurs, des problèmes particuliers de classifications et des revendications attenantes à certaines catégories.

Tous ces problèmes doivent être mis dans un cahier de revendica-

comme M. Villiers, grand patron, se déclare en plein accord pour cette politique de sacrifices. Mais ce qui est plus lamentable, c'est que la C.G.T., par son organe, « Le Peuple », ne manifeste pas de désaccord formel. Simplement, elle demande que les sacrifices soit égaux pour tous. (On va voir ce que cela veut dire). De même, malgré force circonlocutions, les dirigeants de l'U.G.F.F. apporte leur accord. En effet Le Léop déclare au même journal « Combat » du 23 novembre :

« En tout cas, nous pouvons dire, d'une façon générale, que nous ne nous opposerons pas à une compression des dépenses par suppression d'emplois si ces suppressions sont justifiées. »

(Voir suite en 2^e page.)

Au contraire, en trois heures de temps, la grève a payé et M. Dubois a lâché les 5 francs revendiqués.

La lutte est-elle terminée ?

Ainsi, il est démontré pour ceux qui pouvaient encore en douter, que M. Dubois malgré une trésorerie prétendue déficitaire, peut encore lorsqu'on stimule sa « philanthropie », concéder quelques augmentations de salaires.

Bien qu'il prétende vendre ses camions à perte, M. Dubois se garde bien de nous montrer toutes ses pièces comptables, de nous faire pénétrer dans le secret de ses affaires, d'accepter en un mot que des délégués élus par le personnel puissent contrôler d'une façon complète et permanente sa gestion et ses livres de comptes.

La cause est entendue !

Dubois peut encore payer sans augmenter ses prix de vente en prélevant un peu sur ses bénéficiaires.

Car nos salaires ne correspondent toujours pas et de loin au coût de la vie.

Notre pouvoir d'achat est toujours très loin de celui déterminé par la C.G.T. en avril 1945, compte tenu de la situation économique. Aujourd'hui, nous devrions gagner pour maintenir le même pouvoir d'achat qu'en 1945, les taux qui suivent :

minimum vital défini ci-dessus et garanti par l'échelle mobile.

La nécessité d'imposer l'échelle mobile n'est d'ailleurs pas une nouveauté pour les travailleurs de chez Unic qui, il y a quelques mois, adoptaient et précisaient l'article 41 du projet de convention collective, dans les termes suivants : « Les taux minima des salaires seront automatiquement rajustés sur la base des éléments réels du coût de la vie... »

Aujourd'hui, dans la nouvelle convention collective et malgré le désir de milliers de syndiqués, cet article a sauté.

L'échelle mobile, c'est la seule garantie du pouvoir d'achat des travailleurs jusqu'au blocage effectif des prix imposés par le contrôle ouvrier.

Dans l'usine, l'échelle mobile imposée à Dubois doit être accompagnée d'une action simultanée pour lui interdire toute nouvelle augmentation du prix de ses camions par l'institution d'un véritable contrôle ouvrier.

Depuis deux ans, les dirigeants de la C.G.T. qui se réclament de Frachon ou de Jouhaux ont fait la preuve qu'ils étaient incapables d'apporter une véritable solution aux problèmes ouvriers.

Ils ont déclaré que la grève était actuellement une arme dans la main des trusts.

Chez Unic, les ouvriers ont fait la démonstration du contraire. Tous unis au sein de la C.G.T., « sans distinction d'opinions politiques, philosophiques ou religieuses » (statuts de la C.G.T.), nous devons préparer les nouveaux combats.

Il faut préparer le cahier de revendications ; il faut le discuter démocratiquement. C'est le seul gage de victoire pour les luttes de demain.

Le Groupe des Amis du F.O. Unic.

Enquête sur l'inflation ?

I. - Le Plan Schuman - Philip - Duclos

Chacun se souvient du slogan mis en avant par les organisations ouvrières avant la guerre : Faire payer les riches ! Il est un fait indéniable : le pouvoir d'achat de la monnaie s'effondre chaque jour un peu plus ; la circulation monétaire s'accroît de jour en jour par milliards. Comment et par quelles mesures empêcher l'inflation ? Telle est la question posée. M. Schuman a une solution toute trouvée : la cause de l'inflation réside dans le déficit budgétaire. Pour équilibrer le budget, M. Schuman a son plan : 1^o opérer des coupes sombres parmi la fonction publique, en licenciant le tiers des fonctionnaires ; 2^o augmenter les impôts.

Que M. Schuman veuille faire payer les pauvres, rien de plus normal. C'est un défenseur de l'ordre capitaliste. Mais ce qui semble anormal c'est ceux qui se prétendent les défenseurs de la classe ouvrière sont à des

nuances près d'accord avec Schuman.

En effet, M. Philip ne vient-il pas de déclarer à Combat (19 novembre) :

« La gravité de la situation est certaine. Cette situation tient au déséquilibre croissant du budget, conséquence des décisions prises en matière de salaires et traitements. »

Ainsi, les responsables sont tout trouvés : ce sont les salaires.

Alors que faire ? M. Philip continue :

« En outre, reprendre la politique d'économies civiles », c'est-à-dire supprimer l'emploi à des centaines de milliers de fonctionnaires. Et pour terminer, l'ancien ministre des Finances déclare :

« Ce plan sera d'une impopularité totale, son application exigera des sacrifices dans toute la population. »

En écho, M. Jacques Duclos,

A nos lecteurs, à nos diffuseurs A TOUS LES AMIS DU F. O.

« Front Ouvrier » paraîtra désormais tous les quinze jours. Les conséquences de cette décision n'échapperont à personne, et l'activité même de tous les groupes d'Amis du « F. O. » va connaître une impulsion nouvelle. L'actualité syndicale sera suivie de plus près et une documentation plus substantielle sera mise à la disposition des militants. Mais n'oubliez pas que « Front Ouvrier » ne vit que par ses abonnements et sa vente au numéro. La parution bimensuelle doit correspondre à une active campagne d'abonnements et à un effort supplémentaire dans le domaine de la diffusion.

Que chaque groupe rivalise d'ardeur. Que les camarades responsables de la diffusion en province n'apportent aucun retard dans le versement des fonds au trésorier national. Que partout circulent des listes de souscriptions pour soutenir le journal.

Vive « Front Ouvrier » bimensuel !

L'Administration du journal.

SOUSCRIPTION, LISTE N° 1

Dommanget.....	10	Dumont.....	100
Pouilloux.....	20	Fcuillet.....	100
Bénistant.....	20	M. Kann.....	50
Domergue.....	10	Margne.....	100
Lecœur.....	10	Vian.....	100
M. Constantin.....	100	Lefèvre.....	50
Chenna.....	100	Pennetier.....	100
Lambert.....	100	Lenic.....	100

REVUE DE PRESSE SYNDICALE

Indépendance du syndicalisme

D'Alice Brisset (V.O. du 31 octobre), sous ce titre énergique : « Les bâtisseurs triompheront des saboteurs. »

« Ne pas oublier que du scrutin du 10 novembre dépend en grande partie l'avenir de la classe ouvrière, ce qui signifie en langage clair qu'il faut répondre une fois de plus : NON à la réaction, OUI à la démocratie, en voyant pour les meilleurs et les plus ardents défenseurs du peuple. »

Pour la prochaine... der des der... !

Notre grande C.G.T. a de grands soucis ! Celui qui lui donne la formation prémilitaire vient encore s'ajouter aux autres ! De quoi se casser la tête !

« Sans se laisser arrêter par certaines réminiscences antimilitaristes dont la « drôle de guerre » et les quatre années de lutte contre l'envahisseur fasciste ont fait justice, prenons nettement conscience de la grande importance de cette préparation militaire », écrit le Peuple du 2 novembre, sous la signature de R. Aublanc, lequel estime que « la C.G.T. a quelque chose à dire... à propos de la préparation militaire. » C'est qu'en effet, il faut savoir concilier « la Production », le « relèvement rapide » de la France, « l'économie du Trésor national », « la sécurité de la nation, la défense de notre travail et nos libertés, l'avenir de notre jeunesse... », etc.

Que de soucis ! Que de soucis ! Et le numéro de notre organe confédéral du 16 novembre de publier à son tour des précisions données par la Fédération républicaine de préparation militaire. On y peut lire le préambule suivant :

« Elle estime que, seule, une armée nationale et démocratique, liée au peuple, étayée solidement sur une organisation rationnelle des réserves, peut assurer la sécurité du pays. »

« Elle se prononce pour une armée de conscription basée sur un service militaire à court terme et précédée par une préparation physique, technique, civique et militaire de la jeunesse. »

« Elle considère qu'une préparation militaire rationnelle et démocratique représente la seule possibilité de diminuer le temps de service tout

en procurant une économie appréciable au budget du ministère des Armées et en conservant à la production un nombre important de jeunes gens. »

Quant à « La Vie Ouvrière » vous vous doutez bien qu'elle ne reste pas muette sur un tel sujet. Dans son numéro du 6 novembre, R. Lambert, de l'Union des Syndicats de la R.P., s'en prend plus particulièrement aux saboteurs « d'une loi qui, dans son principe, est démocratique ». Et parmi ceux-ci, aux côtés de MM. Dithelm, Michelet, des officiers réactionnaires, de la J.O.C., se trouvent — vous vous en doutez encore — les « hitléro-trotskyistes » avec « leur phraséologie révolutionnaire », « ces fascistes à leur place contre l'armée nationale, républicaine, avec la réaction », qui prêchent « la fraternisation avec les assassins d'Oradour », qui sont « avec le pape contre les réparations », qui « sont les agents de la réaction », etc.

Ces « hitléro-trotskyistes » ne se sont sans doute pas aperçus que la révolution sociale avait changé la face du monde, et que nous ne sommes plus dans une société capitaliste et impérialiste... volatilisée comme par miracle !

C'est ce qui a dû arriver à notre ami Dommanget, qui, dans l'École émancipée du 4 novembre, s'égare encore en des considérations dignes d'une époque où il y avait des nations, des frontières, des concurrences économiques, etc. Notre ami Dommanget n'écrit-il pas en effet un article intitulé « La lutte pour la paix et l'Internationale syndicale », où nous relevons le passage suivant :

« La tradition syndicaliste révolutionnaire nous invite d'abord à ne point masquer le but final ; le renversement du Capitalisme et l'instauration d'une société vraiment socialiste. C'est le fond de la lutte. Là-dessus se greffe toujours et plus que jamais dans chaque pays le mot d'ordre : « Pas un homme, pas un sou pour le militarisme », ce qui entraîne la retraite de toute gestion des ministères par des soi-disants militants ouvriers. Chaque centrale syndicale doit porter au maximum la propagande antimilitaire en reprenant la critique systématique des cadres, en réorganisant et en coordonnant le Sou du Soldat, en s'opposant à la préparation militaire avouée ou camouflée. De vastes démonstrations internationales sous les auspices de la F.S.M. devraient brasser les mas-

ses pour passer au crible les manoeuvres sordides des fauteurs de guerre et préparer idéologiquement à la grève internationale. Il importe de reprendre la propagande néo-malthusienne qui fut celle de la C.G.T. quand elle était révolutionnaire parce qu'il est clair que le laponisme insensé des gouvernants et des gouvernés menace aussi fortement la paix du monde que l'impérialisme forcené et criminel des grandes puissances, et dont voici la conclusion : « Proletaires de tous les pays, unissez-vous ! »

La clé...

Hénaff, dans la V.O. du 13 novembre, a trouvé une... clé. Ce n'est ni celle du mystère, ni celle du champ de tir... C'est « La clé de la baisse », dont il nous entretient en un article « Le peuple accuse et riposte ». Il s'agit des... manifestations organisées par la C.G.T. pour faire baisser les prix, de ces manifestations dont nous entretenait le camarade Pierrard dans le dernier numéro de F.O. :

« Hier, par des délégations, par 100.000 poitrines à Paris et dizaines de milliers en province, il a été signifié à M. de Menthon d'avoir à réviser dans le sens de la baisse, les prix industriels, et cela depuis le 1^{er} juin. »

« D'autres délégations suivront. » Mais ce n'est pas avec cela seulement que « nous briserons les reins aux affameurs », car la clé est pour une serrure à double tour, et Hénaff d'ajouter :

« En même temps, dans les usines, les chantiers, les bureaux, stimulés par les sections syndicales, les militants de la C.G.T. délégués aux Comités d'entreprise, poursuivront les objectifs suivants : développement de la production à l'exemple des mineurs, augmentation des primes au rendement, diminution des prix de vente. »

...d'une porte ouverte

Ainsi donc, les dirigeants confédéraux persistent dans leur hymne à la production sous prétexte qu'il n'y a pas d'autres moyens de faire baisser les prix et de maintenir le pouvoir d'achat des travailleurs.

Et cependant ? La production a-t-elle augmenté ? Augmente-t-elle encore ?

Ce n'est pas douteux. Et Barjonet, entre autres, dans le « Peuple » du 16 novembre, nous l'affirme une fois de plus, en écrivant :

« Nous nous bornerons à rappeler qu'il a fallu attendre 1924 pour que la France rattrape son niveau de production de 1913. Aujourd'hui, c'est-à-dire tout juste un an et demi après la fin de la guerre, chacun sait qu'il s'en faut à peine de 10 % pour que la production française soit l'équivalent de celle de 1938. »

La C.G.T., pour sa part, peut être fière d'un tel résultat. L'écho des combats ne s'était pas encore éteint que, déjà, ses dirigeants avaient appelé les travailleurs à cette nouvelle bataille qui, pour être moins spectaculaire et moins sanglante que l'autre, n'en exigeait pas moins de volonté et de courage.

Et parallèlement, qu'a fait le pouvoir d'achat ?

Si l'état de vos portefeuilles, à la fin du mois, ne vous renseigne pas suffisamment, vous pourrez admirer un magnifique croquis de spirales, « Les spirales des salaires et des prix » que publie le même numéro du Peuple, avec un commentaire de R. Rull, dont voici l'essentiel :

« On s'aperçoit que les spirales des prix s'ouvrent beaucoup plus rapidement que celles des salaires, et que ceux-ci s'éloignent de plus en plus des prix. »

Au mois d'avril 1944, les prix étaient à l'indice 240 et les salaires à l'indice 160. En octobre 1946, ils sont passés respectivement à 400 et 858. Donc, officiellement, les prix de détail qui étaient une fois et demie plus élevés que les salaires des professionnels en avril 1944, sont maintenant deux fois plus élevés.

Donc, les dirigeants confédéraux nous trompent, quand ils nous affirment que la production montante doit faire baisser les prix, et que tout doit être subordonné à cette production.

VIDALENCHÉ.

gagés par avance dans une politique économique diamétralement opposée à celle actuellement suivie. »

En conséquence le camarade ministre proroge la législation Paul Reynaud-Pétain-Belin jusqu'au 31 décembre.

En clair, cela signifie que pour maintenir le soi-disant blocage des prix, Croizat veut maintenir « la politique dirigée des salaires » c'est-à-dire le « blocage des salaires ». Et voilà pourquoi votre fille est muette et pourquoi Semat-Delamarre-Arrachard déclarent que le « minimum vital » prévu dans la convention collective ne sera pas calculé par la C.G.T. et imposé par son action, mais sera fixé « d'autorité » par le gouvernement et l'Etat capitaliste en vertu d'une législation vichyste.

L.

Sur le front international Au secours des travailleurs grecs

La réaction la plus noire menace d'écrasement les travailleurs de Grèce. Depuis des mois, emprisonnements, déportations, exécutions de militants sont faits quotidiens. Les syndicats n'existent que s'ils acceptent le contrôle policier de l'Etat et une direction réactionnaire, le gouvernement ne les reconnaissant qu'à cette condition. Depuis quelques jours, pour consolider la monarchie, le sinistre Tsaldaris a entrepris un dernier « nettoyage », qui signifie l'extermination des éléments d'avant-garde du peuple grec. Le résultat de ce conflit social armé ne peut laisser indifférent aucun travailleur. La lutte du prolétariat est une. La défaite des partisans grecs sera notre défaite.

Que fait l'organisation la plus qualifiée pour apporter au peuple grec une solidarité effective des travailleurs du monde entier ? Que fait la F.S.M. ?

La F.S.M. n'entreprend rien, pas plus qu'elle n'a appelé à aucune action pour s'opposer au transport des corps expéditionnaires chargés d'écraser les mouvements de libération des peuples coloniaux.

La F.S.M. publie des bulletins de victoire : le nombre des adhérents est passé de 40 millions à 76 millions. A quoi sert le nombre s'il n'est pas une force agissante ?

La F.S.M. envoie des saluts. A quoi servent les mots quand des travailleurs tombent tous les jours sous les balles de la réaction ?

La F.S.M. appelle à la bonne volonté des gouvernants et demande de participer à l'O.N.U. Pourtant la résistance des travailleurs grecs est brisée par les canons, les tanks, les spitfires de l'Angleterre, et le gouvernement Tsaldaris compte sur l'aide économique de cet autre membre de l'O.N.U. qu'est le gouvernement de Washington.

Derrière les combats actuels de Grèce se profile l'ombre de la troisième guerre impérialiste. Les sacrifices des travailleurs hellènes ne serviront la cause de la démocratie qu'à ces deux conditions : Lier leur lutte contre Tsaldaris à un programme social et surtout ne pas rester isolés.

Sans quoi les partisans grecs pourraient accepter les interventions diplomatiques des « Puissances » comme une issue à une lutte désespérée.

Aussi, dans tous les syndicats, lançons notre appel à la solidarité : F.S.M. à l'action !

EN ALLEMAGNE

Nous publions ci-dessous la suite d'un texte publié dans le Front Ouvrier n° 11, et que par erreur la rédaction a signé de mon nom. En fait, ce texte est un appel lancé à la demande de différentes tendances ouvrières antifascistes allemandes. Comme d'autres journaux ouvriers qui ont publié cet appel, le Front Ouvrier est d'accord avec son contenu. Nous n'accordons pas notre confiance, pour la dénazification de l'Allemagne, aux officiers réactionnaires des armées d'occupation mais aux militants révolutionnaires antifascistes. C'est pourquoi notre aide sous toutes ses formes ne peut être marchandée à ces derniers.

M. P.

En établissant leur régime, les « Alliés » ont empêché le règlement de comptes avec les nazis, qui aurait fatalement suivi leur déblace. Ils l'ont dirigé dans des voies bureaucratiques et souvent « paisibles » en ne reculant pas devant l'emploi de nazis là où ils avaient besoin d'eux. Une véritable dénazification ne peut être que le fait d'un mouvement de masses, qui doit se diriger forcément contre toute forme de dictature.

En érigeant la dictature des gouvernements militaires, les Alliés ont démasqué leurs buts qui sont tout autres que « démocratiques ». En détruisant les industries allemandes, les « Alliés » ramènent les conditions sociales pour des décades en arrière et démasquent leurs visées tout autres que « progressives ». La classe ouvrière française et internationale n'a aucun intérêt à la destruction de l'industrie la plus développée de l'Europe, à laquelle la force du mouvement ouvrier est indissolublement

Enquête sur l'inflation ?

(Suite de la première page.)

Ainsi, la situation est claire. On prépare de toutes parts quelque chose de soigné aux masses populaires car, la compression des dépenses civiles, cela signifie la perte de leur gagne-pain pour des dizaines de milliers de fonctionnaires. Quant à l'augmentation des impôts, il faut savoir que les salariés paient simplement au titre de l'impôt sur les salaires et traitements plus de 55 % du total du montant des impôts directs, soit 225 % de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux. Sans parler des impôts indirects de consommation qui retombent, pour l'essentiel, sur les épaules des masses laborieuses. Voilà en clair la signification du « plan Schuman de sacrifices ». Nous examinerons, dans un prochain article, comment on pourrait « équilibrer le budget » en imposant quelques petits sacrifices aux riches.

LAMBERT.

L'action de nos "camarades ministres"

Il est intéressant de suivre le travail de nos « camarades ministres », à la tête de leur ministère ?

I. — Le scandale « Millant »

Chacun se rappelle le scandale « Millant » à la Production Industrielle dirigé par Marcel Paul. Millant est ce capitaine qui trafiquait sur la répartition. « Front Ouvrier » concède volontiers que Millant n'était pas un syndicaliste de la nuance « Frachon », qu'il était un agent des trusts. Que Marcel Paul a été trompé. Tout cela est vrai. Mais alors cela signifie que ce n'est pas le ministre Marcel Paul qui commande, mais les hauts fonctionnaires à la solde du patronat qui dirige au profit de leur classe la politique du ministère capitaliste. La conclusion qui devrait en être tirée par Marcel Paul lui-même, c'est qu'on n'a pas le droit quant on est « syndicaliste » de pratiquer une politique de collaboration de classes, et surtout que la C.G.T. ne doit être liée d'aucune façon avec le gouvernement de défense des patrons.

II. — La retraite des vieux

Les vieux travailleurs se rappellent encore la « carotte » que le camarade ministre A. Croizat leur a mise sous le nez. Au mois de mai 1946 une loi a été votée instituant la retraite pour tous les vieux travailleurs, mais une clause annexe était adoptée sur proposition Croizat, par la première Commission unanime, Gazier et Costes y compris. Cette clause déclarait que les 2 millions 500.000 vieux travailleurs qui ne touchaient rien auraient le bénéfice de cette loi quand la production atteindrait 110 % du niveau de 1938. En attendant ils pouvaient joyeusement crever de faim en célébrant l'action de Croizat. Que voulez-vous il était impossible à nos députés de trouver 33 milliards pour les « vieux » alors que des centaines de milliards sont généreusement alloués par « nos » députés unanimes pour les expéditions coloniales des soudards de Leclerc.

Quelques mois passèrent. Des élections se préparaient à nouveau. Il fut nécessaire de trouver un motif pour célébrer au travers du pays l'action de nos camarades ministres.

A dater du 1^{er} septembre 1946 les

vieux ne touchant pas leur retraite, bénéficieront, s'ils ont rempli un certain nombre de paperasses, d'une allocation temporaire de 700 francs par mois jusqu'au 1^{er} avril 1947, date à laquelle ils toucheront la « royale » retraite qui suit :

Paris ou villes de plus de 100.000 habitants : veuf ou célibataire, 18.000 francs par an, ou par mois, 1.500 francs.

Villes de plus de 5.000 habitants : veuf ou célibataire, 15.000 francs, ou par mois, 1.250 francs.

Villes de moins de 5.000 habitants : veuf ou célibataire, 12.000 francs par an, ou par mois, 1.000 francs.

Gloire à l'action de nos « camarades ministres », non seulement les vieux de Paris pourront malgré leur âge « danser »... devant le buffet vide avec 1.500 francs par mois, mais, appliquant intégralement le système des zones, le vieil ouvrier agricole sans ressources devra se contenter de 1.000 francs par mois.

III. — Où mène la collaboration de classes

« L'application des dispositions du décret du 10 novembre 1939 (pris par le ministre Daladier) ; du décret du 1^{er} juin 1940 (pris par le ministre Paul Reynaud) et de la loi du 30 novembre 1941 (promulguée par Belin) relatives à la réglementation des salaires, est prorogée jusqu'au 31 décembre 1946. »

Loi présentée par A. Croizat le 2 octobre 1946. Pourquoi cette loi : pour faire échec à de véritables conventions collectives car dans l'exposé des motifs le ministre écrit :

« En vertu des dispositions législatives en vigueur, les salaires et les conditions de travail ne peuvent être modifiés que par arrêté du ministre du Travail. Cette réglementation qui résulte notamment du décret du 10 novembre 1939, cesse de s'appliquer six mois après la cessation des hostilités, c'est-à-dire à partir du 1^{er} décembre prochain. »

Or l'abandon total de la politique dirigée des salaires mettrait en échec la politique dirigée des prix. Aussi sans préjuger des dispositions qui pourront être prises ultérieurement en matière de salaires, il importe d'éviter que le prochain gouvernement et le prochain parlement se trouvent en-

DANS LES FEDERATIONS

VUE D'ENSEMBLE sur l'électricité de France

La Fédération de l'Éclairage est depuis longtemps avant la guerre bien tenue en main par les stalinien. La nationalisation qu'ils disent avoir préparée depuis 1939 a été votée en mai de cette année avec l'appui du M.R.P. Si ce parti a participé au vote, c'est que cette nationalisation n'avait rien qui puisse faire vraiment peur aux capitalistes.

En effet, ceux-ci continuent à exercer leur contrôle par leurs hommes placés à la Caisse nationale d'équipement, caisse chargée de faire des emprunts qui rapportent, en plus de l'intérêt normal, un intérêt supplémentaire qui ne peut être inférieur à 1 % des recettes de l'Électricité et du Gaz de France. On peut se rendre compte alors, que les capitalistes tireront plus de profits de l'entreprise nationalisée que des sociétés privées dont certaines ne leur rapportaient plus grand chose.

Le statut du personnel contient un certain nombre de bonnes choses mais l'interprétation qui en est donnée, rejetant en particulier toute démocratie, a donné au personnel l'impression que le nouveau patron était aussi autoritaire que les précédents et lui a apporté des déceptions.

Les représentants du personnel à la commission nationale n'ont pas été élus mais nommés par la Fédération qui y a placé uniquement ses secrétaires, bons bureaucrates, qui n'ont pas su faire appel à l'action de la base contre les volontés du chef du personnel lors de l'intégration.

Il faut que ce statut soit discuté démocratiquement par les syndicats de base ; mais signalons tout de suite qu'il retire aux syndicats deux avantages que ceux-ci avaient enlevés de haute lutte à leurs patrons : les assemblées syndicales ne se tiendront plus pendant les heures de travail, mais en dehors (pour ne pas nuire au rendement !) et les délégués syndicaux seront désormais payés par les adhérents.

La tactique des stalinien de la Fédération de l'Éclairage, conduits par Marcel Paul (nommé « président d'honneur », titre très syndical !) nous a menés et continue à nous mener à des échecs de plus en plus graves. Tout d'abord, lorsqu'il fallut nommer un président directeur général de l'E.D.F., Marcel Paul avait à choisir entre deux politiques : celle du combat contre le trust de l'électricité, avec l'appui des masses, ou celle du compromis avec le trust.

C'est cette deuxième qu'il choisit en nommant M. Simon, ancien directeur général de l'Énergie Industrielle, une des sociétés ayant la plus triste réputation parmi le personnel.

Ce M. Simon s'est d'ailleurs fait prier et a exigé de choisir seul son entourage. (Comme par hasard, celui-ci vient pour la plus grande part de l'Énergie industrielle).

Les hommes qui dirigent l'E.D.F. ne peuvent donc en aucune façon avoir la confiance de la classe ouvrière (qui d'ailleurs a déjà fait connaissance à ses dépens avec le chef du personnel, M. Brémont), mais ils ont certainement celle du M.R.P. et des trusts capitalistes. M. Simon est d'autre part en plein accord avec la C.F.T.C. à qui il a déclaré :

« Je connais l'esprit chrétien qui vous anime, je sais que je peux compter en conséquence sur vous et que vous constituerez les meilleurs entre les meilleurs artisans de la réussite de la nationalisation. »

L'intégration du personnel dans le statut fut un autre échec, bien que la Fédération eût cru bon de publier un bulletin de victoire le 9 octobre (ce même bulletin criait bien victoire pour l'augmentation à 5.000 francs du salaire de base, qui n'est pas encore acquise aujourd'hui !). En effet, chacun avait pu, à la publication du statut, se faire une idée de son traitement futur et bien que cela entraînaient pour la région parisienne où les traitements étaient restés particulièrement bas, une augmentation de 30 à 80 %, le résultat ramenait au niveau de vie de l'année précédente. Mais le M.R.P. veillait et de Menhon s'opposa à toute augmentation de salaire. La Fédération, au lieu de faire appel aux masses, capitula.

Alors, le chef du personnel, Brémont, émit ses idées sur les échelles d'intégration et somma les commissions paritaires d'obéir, ce qu'elles firent à peu de choses près, si facilement que, au dire des présents, le visage de Brémont rayonnait de joie et d'étonnement.

Enfin, le vote par l'Assemblée

nationale de l'article 123 bis du collectif qui soumet toute variation de notre régime de traitements au ministère des Finances est encore un échec sensible. Mais on comprend mal que la Fédération crie si fort à ce sujet (si ce n'est par démagogie et propagande politique) car bien avant ce vote et sans que rien dans le statut ou la loi ne l'y oblige, Marcel Paul avait soumis vers le 16 septembre l'augmentation du salaire de base de l'E.D.F. et du G.D.F. à l'approbation du ministre de l'Économie nationale.

Aujourd'hui, cette augmentation du salaire de base nous est refusée : la Fédération dit que le Conseil des ministres n'en a pas discuté et qu'elle attend le nouveau gouvernement pour poser la demande. Les journaux ont donné chacun une interprétation différente. Il est certain, en tout cas, que même si certains sont augmentés, ce ne sera pas par le moyen de l'augmentation du salaire de base et le jeu de coefficients fixes. La Fédération a trouvé le moyen de faire croire qu'elle n'a pas violé le statut en le tournant. Mais il faut voir clair : le statut est violé et sera encore violé. Les méthodes bureaucratiques des stalinien de la Fédération sont incapables de le défendre. C'est à nous, syndiqués, d'en exiger l'application intégrale et rapide. C'est à nous d'obtenir l'augmentation du salaire de base. Et pour cela il n'y a qu'une méthode : l'action syndicale allant jusqu'à la grève générale.

J.-P. OLI.

DANS LA METALLURGIE

Les conventions collectives et le minimum vital

Constatant que leurs conditions de vie deviennent chaque jour plus difficiles, les travailleurs expriment de plus en plus clairement et avec de plus en plus de force, une volonté d'intervenir pour imposer des remèdes qui les arracheraient à leur préoccupation constante qui est de savoir comment ils joindront les deux bouts à la fin de la quinzaine.

Cette nécessité pressante est la cause de mouvements revendicatifs éparpillés, aux objectifs souvent limités à quelques francs de l'heure de rallonge ou à quelques centaines de francs par mois. Il est clair que ces résultats ne pourront pas régler le problème de la vie de tous les jours. Mais pour faire face à cette situation, pour répondre à l'inquiétude grandissante des ouvriers qui veulent imposer des moyens d'en sortir, que fait la C. G. T. ?

Aux travailleurs talonnés par l'approche de la misère et qui posent anxieusement la question de leur salaire, la direction de la C. G. T. répond maintenant par un mot : « les conventions collectives ».

Faut-il croire que cette panacée qui nous sera donnée le 1^{er} janvier 1947 et vers laquelle les dirigeants syndicaux braquent toutes les attentions, résoudra comme ils veulent le faire croire, tous nos malheurs ?

Nous ne le pensons pas.

Le minimum vital

Les dirigeants confédéraux, pour répondre à la question, ont mis en avant le principe du minimum vital qu'ils se proposent d'inclure dans les conventions collectives.

Le principe de la fixation du sa-

laire minimum vital est une vieille revendication syndicale. Il est facilement établi en calculant le prix de ce qui est nécessaire pour assurer à ceux qui travaillent des conditions de vie décentes (nourriture, vêtements, logement, etc.).

Il faut, ici, faire une remarque élémentaire. Si les prix des différents produits augmentent : nourriture, vêtements, etc., et si l'on veut maintenir les mêmes conditions de vie décentes, il est bien évident que le salaire minimum vital doit être augmenté en fonction de l'augmentation des prix, et cette augmentation de salaires se reproduira à chaque augmentation des prix, toujours pour maintenir des conditions de vie semblables. Ce procédé de rajustement des salaires, en fonction des prix, s'appelle l'échelle mobile. Ainsi, le principe de la fixation d'un salaire minimum vital est inséparable de l'application de l'échelle mobile des salaires.

Au sujet des conventions collectives, l'Union des Métaux de septembre 1937 écrivait : « Nous avons estimé nécessaire, afin d'éviter les difficultés que nous rencontrons dans la période présente pour le rajustement des salaires, d'inclure le principe de la révision des salaires tous les trois mois en fonction de la hausse du coût de la vie. Ceci constitue une garantie indispensable des conditions d'existence, estimant qu'il n'est pas normal que les travailleurs fassent les frais d'une situation dont ils ne sont pas responsables. »

Pourtant, R. Semat, dans la *Vie Ouvrière*, n° 115, (et l'ensemble de la direction de la C. G. T. avec lui) pense aujourd'hui très différemment. Pour lui, le minimum vital étant déterminé, il ne faudra pas avoir recours, pour le maintenir, « au système périmé, paresseux et bureaucratique autant qu'irréal, de l'échelle mobile » mais il faudra le maintenir face à l'augmentation des prix en travaillant toujours davantage, en augmentant le boni qui améliore la paye.

Cette conception a amené les dirigeants de la Fédération des Métaux à modifier du tout au tout l'article 41 du premier projet de convention de la métallurgie (il ne semble pas pourtant que les camarades de la base aient demandé ce changement, au contraire. Démocratie !)

Cet article disait :

« Art. 41. — Dans le cas où les fluctuations accusées par les indices statistiques ci-dessous seraient supérieures à 10 %, les taux minima de salaires seront reconsidérés sur la base des éléments réels du coût de la vie (indice des 34 articles, loyer, vêtement). »

Il est entendu que ce sont les indices fournis par la Statistique générale de la France (indice de la dépense d'une famille ouvrière de 4 personnes) et ceux fournis par les syndicats ouvriers, qui serviront à constater lesdites fluctuations. »

Nous lisons maintenant, huit mois après, quelque chose de bien différent :

L'accroissement de la production, facteur de la rémunération supplémentaire.

« Art. 41. — L'état actuel du pouvoir d'achat des travailleurs ne peut pas être pris comme base de modification en fonction du coût de la vie, ce qui ne ferait que consacrer la misère actuelle. Une augmentation de ce pouvoir d'achat ne peut résulter, dans les conditions économiques présentes, que d'une mise en pratique immédiate d'un salaire proportionnel à la production excluant toute possibilité de système dégressif. »

(Suivent les formules du boni proportionnel.)

Que conclure de cette phrase embrouillée ?

1° L'état actuel du pouvoir d'achat des salariés correspond à la misère ;

2° Il n'est plus du tout question du minimum vital qui devrait justement être établi pour sortir de la misère même les plus basses catégories, et servir ensuite de base de modification en fonction du coût de la vie ;

3° Les auteurs du projet admettent comme base de départ un pouvoir d'achat de misère qui ne peut être augmenté selon eux que par une augmentation du rendement de chaque ouvrier.

Voilà ce qu'ils proposent pour éviter le système « périmé et paresseux » de l'échelle mobile.

Cette rapide analyse montre un peu ce que l'on peut penser de ces conventions collectives que les chefs syndicaux nous font miroiter pour le 1^{er} janvier.

Où, il faut revenir aux conventions collectives, mais des conventions collectives qui arrachent la classe ouvrière de la misère vers laquelle elle descend, pour cela elles doivent être centrées surtout sur les questions vitales :

1° Fixation d'un minimum établi non par un Conseil national économique, ou par une loi gouvernementale, mais par les organisations syndicales à la base sur des données réelles ;

Madeleine KANN.

CHEZ LES EMPLOYÉS Attention aux expédients dangereux !

Les conditions d'existence des travailleurs sont pour toutes sortes de raisons réduites, les conquêtes les plus chères au monde du travail sont trop souvent abandonnées pour satisfaire les besoins d'un opportunisme cynique.

Pour donner une miette supplémentaire de pouvoir d'achat, sans cependant s'engager dans la seule lutte efficace du relèvement du salaire vital et de l'échelle mobile, certains camarades laissent, sans excuse, augmenter la durée du travail. Cette augmentation apporte une aggravation aux dures conditions de vie des employés en même temps qu'elle sert de moyen de manoeuvre au patronat et de précédent pour sa lutte contre les conquêtes ouvrières.

Ainsi à l'« Union » certains services n'ont pas davantage de travail mais n'en font pas moins un plus grand nombre d'heures supplémentaires (travail du samedi). Des services y auraient également travaillé le jour de la Toussaint.

Evidemment, brimé par des salaires de misère, l'employé, des catégories

les plus défavorisées, est heureux de pouvoir augmenter sa semaine de quelques centaines de francs. Pendant ce temps le chef, lui, voit augmenter la sienne bien plus considérablement et se trouve gagner autant en heures supplémentaires dans son mois que l'employé subalterne par son salaire mensuel normal !

Autre résultat ; il se trouve créé, ainsi, des divisions graves du fait de l'augmentation considérable des écarts entre les conditions de vie des diverses catégories de travailleurs. Cette méthode entraîne également l'épuisement et la démoralisation des employés trop souvent sous-alimentés pour pouvoir supporter sans danger un accroissement de fatigue.

C'est une durée de travail normale qui doit assurer le salaire vital. Pour cela il faut exiger immédiatement un salaire de base suffisant adapté au coût de la vie, protéger ce salaire par l'échelle mobile et son pouvoir d'achat par le contrôle ouvrier sur la production, la circulation, et la distribution des produits.

R. DUMONT.

Conseil National de la Radio

Le Conseil national du Syndicat de la Radiodiffusion et de la Télévision qui s'est déroulé à Paris le 14, 15 et 16 novembre, a été dans la tradition de tous les Conseils nationaux. C'est-à-dire qu'il a réussi à étouffer la discussion sur les problèmes essentiels. En raison de la crise ouverte dans l'organisation par l'abandon du cahier de revendications il n'a pu éviter le débat sur les moyens d'action, ce qui a permis du reste de constater qu'il n'y a pas de divergences fondamentales entre nos ex-confédérés et unitaires. Car si certains leaders confédérés peuvent avoir dans les sections de base une attitude gauchiste, quand il s'agit de passer à l'action, ils capitulent avec les mêmes arguments que les ex-unitaires.

C'est en effet un des leurs, le camarade Trilles, qui a repris sous une forme différente le fameux slogan lancé par Duguet au Congrès confédéral « La grève, l'arme des trusts ». Nous aurions, paraît-il, en passant à l'action renforcé la position des adversaires de la Radio d'Etat. On oublie de dire que les postes privés ont de puissants appuis, et que d'autre part il découle d'une telle déclaration un certain nombre de conséquences. En effet dans toutes ses assises l'organisation syndicale s'est prononcée pour la défense du monopole ; si par notre action nous renforçons la position des postes privés, alors nous devrions renoncer à la grève qui est le seul moyen, la seule arme qui nous permette de faire aboutir nos revendications.

On a évité la discussion sur le statut de la fonction publique et sur les problèmes essentiels qui sont soulevés par le statut, tels que : la revalorisation, les 40 heures, l'échelle mobile, en prétextant une impossibilité matérielle et c'est seulement le prochain congrès qui aura lieu en mai prochain qui examinera si ce statut est compatible dans le cadre d'un office.

Mais sur le minimum vital qui va être déterminé dans les semaines qui vont venir et dont la fixation conditionne la revalorisation, sur les possibilités de défendre ce minimum vital revalorisé, sur la durée légale du travail qui n'est pas fixée par le statut sur toutes ces questions, les syndiqués de base n'ont rien à dire, c'est le Bureau confédéral qui mènera les tractations avec les pouvoirs publics, les adhérents savent que pour tous les problèmes importants, que ce soit celui des salaires ou des licenciements, ils seront réglés par en haut. C'est là un aspect grave de la vie syndicale et une des principales raisons de la désertion des assemblées générales.

Pourtant il faut le dire et nous ne cesserons de le répéter, une politique se juge sur ses résultats, la politique de collaboration de classes menée depuis deux ans par le Bureau confédéral se traduit par un pouvoir d'achat de plus en plus misérable pour tous les travailleurs.

2° Maintien de ce minimum vital par l'échelle mobile.

Ces revendications ne seront pas obtenues par des discussions diplomatiques avec les patrons aidés de l'Etat, ils sauront toujours éviter de payer et ils s'en occupent déjà. En effet, on sait qu'il est possible que les conventions collectives que l'on nous prépare pour le 1^{er} janvier ne règlent pas la question des salaires. C'est ce que *L'Humanité* du 21 novembre précise en ces termes : « Il est possible qu'en raison de la situation économique, la fixation des salaires ne soit pas incluse dans les conventions collectives, celles-ci établissant cependant catégories et échelles. »

Alors, le problème reste entier et seule l'action de la classe ouvrière, dirigée d'une façon coordonnée contre le patronat, peut améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs.

LEFEVRE.

Les instituteurs et la liberté de l'enseignement

D'une visite faite en septembre dernier à nos collègues belges, on peut tirer plusieurs enseignements. Parlons aujourd'hui de l'organisation de la « liberté » chère au syndicat chrétien, au M.R.P. et autres gaullistes.

En Belgique, les communes jouissent d'une autonomie complète pour l'organisation de l'enseignement primaire : tout est soumis à leurs directives : programmes, heures d'enseignement, nomination des maîtres sans concours (toutefois un instituteur titulaire ne peut être renvoyé), locaux, hygiène, etc., sous le contrôle d'un inspecteur nommé par l'Etat. Mais nous connaissons les limites de son autorité. A tel point qu'un excellent « plan d'études », qui a été établi par une collaboration de spécialistes éminents, accepté par l'Etat, entre à peine en application. Tout progrès est sérieusement entravé à travers le petit pays !

L'Etat paye les instituteurs des écoles officielles comme des écoles dites libres, en réalité presque toutes soumises au cléricalisme. Cela a un petit air de liberté, respect des croyances, etc. Voyons :

Pendant la guerre, des difficultés de toutes sortes assaillent les familles des travailleurs. De gros industriels versent de grosses subventions aux écoles « libres, confessionnelles ». Au nom de la liberté, on partage l'aide de l'Etat entre toutes les écoles et au nom de cette même liberté on refuse de partager les grosses subventions des industriels. Peu de gens résistent à la misère, encore moins quand elle écrase des enfants : le nombre des écoles confessionnelles s'accroît, même où la population vote socialiste.

L'homme n'est pas libre devant la faim et l'église le sait bien. Pour former le personnel enseignant, deux sortes d'écoles normales : les « libres » et celles de l'Etat. Au nom de la liberté, les catholiques belges exigent que les instituteurs formés à l'Ecole normale libre puissent être nommés dans toutes les écoles, y compris les écoles officielles. Au nom de cette même liberté, ils refusent tout poste dans les écoles libres aux élèves de l'autre Ecole normale. Les jeunes élèves-maîtres belges ont donc deux fois plus de chances d'obtenir un poste s'ils sont élèves de l'Ecole normale libre.

Nous avons parlé avec un de ces jeunes débutants. Avec tristesse, il nous conta l'obligation à laquelle il s'était soumis de ne plus appartenir aux Jeunes socialistes, cachant même qu'il en avait fait partie : la nécessité où il se trouvait d'assister à la messe chaque dimanche scolaire, aux exercices du culte, etc., lui qui n'y était jamais allé dans son enfance. La voilà, « leur liberté ». C'est la liberté d'oppression et de contrainte contre tous ceux qui n'appartiennent pas à notre « Sainte Mère l'Eglise ».

Aussi tous les instituteurs belges que nous avons vus enviaient-ils notre école laïque et nous recommandaient la lutte immédiate dès que ces mêmes gens, en France, demandent des concessions. La liberté ? Ils la réclament au nom de nos principes et nous la refusent au nom des leurs. C'est l'hypocrisie à patte de velours, prête à se transformer en griffes.

Instituteurs et ouvriers, griffez-vous autour de votre école laïque, qui représente un progrès considérable que les instituteurs belges nous envient.

Marcelle COSTANTIN

Les revendications des jeunes et la C. G. T.

Avec ce premier article nous ouvrons une chronique « jeune » dans « Front Ouvrier ». Dans cette chronique, nous laisserons les jeunes travailleurs s'exprimer comme ils l'entendent. Tant pis si sur certains problèmes les jeunes heurtent « les vieux ». Les dirigeants de la C.G.T., bureaucratisés jusqu'à la moelle, ont peur des jeunes. Après avoir préconisé des commissions de jeunes dans les Fédérations et les sections d'entreprise, ils les ont purement et simplement transformées en « commissions de la jeunesse », sous la tutelle de bureaucrates.

Pour nous, au « Front Ouvrier », nous considérons que, dans chaque entreprise, une commission de jeunes doit être formée, qui discutera en toute liberté des problèmes qui se posent devant les jeunes travailleurs. Les responsables de la commission des jeunes doivent faire partie de la C.E. et participer à toutes les activités et délégations les intéressant. Aux échelons local, départemental et national, les commissions de même nature doivent être créées et rassembler les délégués des jeunes syndiqués. Il ne s'agit pas de former un syndicat dans le syndicat, mais de faire en sorte que ce soit les jeunes qui prennent en main leur propre sort. Le syndicalisme révolutionnaire, à l'encontre du syndicalisme de collaboration de classes, fait confiance à l'initiative et à la combativité des jeunes.

Le sort des jeunes travailleurs est devenu plus dur depuis la guerre, dans une proportion plus grande que celle des adultes. Les problèmes qui se trouvent posés devant les jeunes sont de trois ordres :

- 1° Conditions de travail et de salaires ;
- 2° Loisirs et sports ;
- 3° Préparation militaire.

Tous ont un lien étroit avec l'action revendicative.

Conditions de travail et salaires.

a) A travail égal, salaire égal.

Si, en principe, la vieille revendication : à travail égal, salaire égal, doit être appliquée à partir de 18 ans (pourquoi 18 ans, c'est là un des mystères de la collaboration de classes), en fait, les violations patronales sont multiples dans le domaine de l'application.

Dans la métallurgie, les patrons tournent la loi en déclassant les jeunes ouvriers. Souvent un jeune P3 est classé dans la catégorie P1, donc diminution de salaire. Mais c'est

dans les entreprises qui emploient des jeunes travailleuses que ce principe n'est pour ainsi dire pas appliqué. Que ne pourrait-on écrire sur les salaires de famine des jeunes vendeuses, des jeunes filles du textile, par exemple ! Ainsi l'action pour l'application de : à travail égal, salaire égal, est loin d'être engagée.

b) L'apprentissage.

Mais c'est dans le domaine de l'apprentissage que la situation est tragique. Dans les conditions d'existence actuelles, une famille ouvrière est dans la quasi-impossibilité de permettre un véritable apprentissage à ses enfants. Jeté à quatorze ans dans la production, pour rapporter un peu d'argent à la maison, le jeune travailleur prend une besogne relativement lucrative : garçon de courses, manœuvre, etc. Ainsi, jamais il n'apprendra un métier. La première condition d'un véritable apprentissage consiste à libérer la famille du souci financier en permettant, par l'octroi d'un véritable présalaire, à l'apprenti, de subvenir en partie à ses besoins.

Il y a un an et demi, en février 1945, la commission des jeunes du syndicat des métaux de la R.P. établissait une charte revendicative des jeunes apprentis, dans laquelle elle revendiquait les pourcentages suivants du salaire horaire du manœuvre :

Première année. — Premier semestre : 50 %, soit 10 fr. 50 ; deuxième semestre : 55 %, soit 11 fr. 50.

Deuxième année. — Premier semestre : 60 %, soit 12 fr. 50. Deuxième semestre : 65 %, soit 13 fr. 50.

Troisième année. — Premier semestre : 70 %, soit 14 fr. 50 ; Deuxième semestre : 75 %, soit 15 fr. 50.

Sur la base du taux horaire actuel du manœuvre, les taux horaires suivants devraient être établis.

Première année
Premier semestre. 13 fr. 75
Deuxième semestre. 15 fr. 00

Deuxième année
Premier semestre. 16 fr. 50
Deuxième semestre. 17 fr. 75

Troisième année
Premier semestre. 19 fr. 00
Deuxième semestre. 20 fr. 25

Cette charte, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, dort du sommeil du juste dans les cartons des dirigeants du syndicat, qui n'ont pas levé le petit doigt pour essayer de la faire appliquer.

Comment trouver les ressources pour payer ce présalaire, dira-t-on ?

D'abord, dans les usines où existent des écoles d'apprentissage, en prélevant quelque peu sur les bénéfices patronaux. Ensuite, pour financer la création d'un réseau d'écoles et de centres d'apprentissage et pour payer le présalaire, par l'institution d'un fonds national d'apprentissage, géré par les syndicats et les délégués élus des apprentis. Ce fonds national d'apprentissage serait alimenté par l'augmentation de la taxe d'apprentissage, au taux actuel et ridicule de 0,2 %. Le relèvement du taux de la taxe à 5 % des bénéfices patronaux permettrait de trouver quelque 20 milliards de francs, sans que cela coûte un sou au budget de l'Etat. Ainsi l'institution de l'apprentissage obligatoire deviendrait une réalité.

(A suivre.)

MARCHAND.

LUTTE DE CLASSES ou action directe

Ces deux expressions sont souvent utilisées l'une pour l'autre, il convient de les définir afin de ne pas confondre le « fait historique » avec l'« acte ».

La « classe » est le groupement d'individus ayant des intérêts économiques identiques, donc des raisons de vivre et d'agir communes. La société capitaliste comporte en elle des intérêts divergents : elle est multiclassée. Ces blocs économiques s'affrontent les uns aux autres, la lutte des classes consiste en la friction d'intérêts antagonistes.

Les intérêts du patronat s'opposent à ceux des travailleurs, celui-ci vivant aux dépens de celui-là. Conséquence inéluctable de l'exploitation de l'homme par l'homme, la lutte des classes est incessante.

L'action directe, elle, est une forme de lutte employée par une classe contre l'autre. C'est une attaque violente, directe des intérêts économiques opposés. Elle ne constitue pas une situation de fait, mais elle dépend de la volonté, de la décision de la classe qui l'emploie. L'une de sa forme collective la plus connue est la grève.

Ainsi la lutte de classes est continue et révolutionnaire alors que l'action directe est intermittente et ne constitue qu'un acte de révolte.

Dès lors la politique adoptée par la classe ouvrière, par exemple, doit s'inspirer de cette lutte continue et ne peut être qu'une politique de lutte de classes, c'est-à-dire toujours conforme aux intérêts propres des travailleurs. Parler d'une politique d'action directe est un non-sens, car elle ne contient aucune perspective, donc aucune chance de mener à ses fins, la classe qui l'adopterait.

Dans le langage courant, certains syndiqués ne font point de différence ; mais il ne peut en être de même pour des militants avertis lorsque les nouveaux réviseurs des principes du syndicalisme remplacent dans leur programme la « lutte de classes » par l'« action directe » — sans d'ailleurs jamais parler de grève — cela cache toute une orientation de leur part.

Ils semblent nier ainsi ces frictions d'intérêts économiques irréconciliables, dont la solution ne se trouvera que dans l'élimination complète des classes oppresseuses et parasitaires au profit de la classe opprimée et productrice.

La coexistence de classes diverses est admise par eux, puisqu'ils préconisent pour appliquer la « démocratie réelle » une vaste organisation populaire, composition hétérogène d'organisations de masses diverses représentant des classes différentes.

Ainsi la C.G.A. groupe des propriétaires, des fermiers et métayers dont certains exploitent des ouvriers agricoles. Les intérêts de ces derniers sont différents de ceux des propriétaires ou fermiers. Et lorsque la C.G.A. prend en main la défense des intérêts des viticulteurs du Midi, contrée de grosses propriétés viticoles, elle ne peut que s'opposer aux intérêts de tous les travailleurs.

Nos camarades du C.E.T.E.S., dans leur collaboration avec la C.G.A., pratiquent une politique qui les conduit à la collaboration de classes, c'est-à-dire aux antipodes de la lutte de classes.

Dans ces conditions, l'action directe dont ils parlent ne devient plus qu'une action désordonnée que l'on brandit comme un épouvantail et non comme l'arme efficace et meurtrière que l'on plante dans le flanc du capitalisme agonisant.

L.-M. CHENNA.

DANS LES ENTREPRISES

A la S.A.F. (Bordeaux)

A la S.A.F., les travailleurs ont lutté pour les 25 %. Ils ont fait la grève pour obliger la Direction à appliquer rapidement l'augmentation.

Les dirigeants de la Fédération des Métaux de la Gironde et de l'U.D. étaient contre cette grève. Le délégué de la Fédération des Métaux vient, à l'usine, obtenir la reprise du travail, bien que les ouvriers n'aient pas satisfaction sur tous les points.

A partir de ce moment, les responsables des Métaux ont cherché à discréditer le secrétaire de la section syndicale, délégué ouvrier, qui avait été à la tête de la grève.

Après un vote unanime de confiance à ce camarade, les attaques cessent, mais la bataille continue et c'est... la femme de ce camarade qui paiera.

Ouvrière chez Pauty et Dours, elle est en lutte avec son patron pour l'attribution de 10 % sur les salaires féminins et pour la carte de travailleur de force. Les délégués ouvriers, tous staliniens, la chargent et sont d'accord pour le renvoi. Elle est vidée sans qu'il y ait convocation d'Assemblée générale, sans attendre les avis de l'Inspection du Travail.

Le secrétaire de la Fédération du Bois, Picquot, déclare à notre camarade : « Si tu avais été contre la grève, dans ton usine, j'aurais fait « quelque chose » pour ta femme. »

Les responsables syndicaux font le jeu du patronat lorsqu'ils luttent contre des ouvriers conscients et des militants syndicalistes éprouvés.

Camarades ! Lutter contre ces méthodes qui, en fait, sont dirigées contre la classe ouvrière en entier.

Exiger que les décisions importantes (renvois, etc.) soient débattues en assemblée générale et donner lieu à des votes démocratiques.

C.E.M.

L'usine C. E. M. du Bourget fait partie d'un véritable trust du matériel électro-métallurgique. La multiplicité des usines et des filiales rattachées à la même direction font de celle-ci une direction de combat au sein de laquelle on voit des messieurs comme de Wendel et Pizon, etc.

Les ouvriers des usines sont très mal payés. En l'absence d'action directe des travailleurs de la compagnie entière, le patronat a su tenir les salaires uniquement dans les cadres de la loi. Beaucoup d'ouvriers ne sentant pas à leur tête une section syndicale décidée à mener une lutte intrépidement pour un salaire vraiment vital, désertent l'usine pour aller ailleurs où les travailleurs, grâce à leur action, ont obtenu un meilleur salaire. Les camarades ne doivent pas désertier l'usine mais se regrouper au sein de la C. G. T. sans distinction d'opinions politiques ou philosophiques afin d'obliger notre direction syndicale à imposer au patronat des conditions de vie meilleures.

EMPLOYÉS

Production pour le noir, chômage pour les employés du commerce !...

Alors que les ministres dits « ouvriers » poussent aux 45 heures ou même aux 48, le nombre des employés de commerce en chômage inscrits rue de la Jussienne augmente. Pendant ce temps, les commerçants obtiennent au noir « la production » obtenue avec la sueur des ouvriers, voient monter en flèche leurs bénéfices. La réponse des employés du commerce sera une lutte pour la défense des 40 heures et le contrôle des livres de comptes des patrons !

Imprimerie spéciale « Front Ouvrier »
Le Directeur-Gérant : PENNETIER.

A la S.N.C.A.C.

Tous les mensuels des différentes usines de la S. N. C. A. C. de la région parisienne ont quitté le travail le lundi 18 novembre à 16 heures pour aller manifester sous les fenêtres de leur siège social, avenue Bosquet. Leur longue file traversant le pont de l'Alma et leur attroupement à un peu surpris dans ce quartier paisible. Par cette démonstration, ils voulaient mettre fin aux refus et aux dérobades de leur direction. Sur une question d'application d'un décret Croizat qui doit leur rapporter de 400 à 1.000 francs maximum (une vraie misère !), leur délégué fut traité cavalièrement par le président de la S. N. C. A. C., le commandant Bloch qui refusa de les recevoir. Il semble pourtant qu'il y eut un résultat puisque, le lendemain, les discussions s'engageaient dans les usines sur les modalités pratiques d'application du décret. Cette discussion soulève d'ailleurs des controverses entre les délégués au sein de la section syndicale qui place le problème sur son vrai terrain.

Les mensuels ont débrayés, unanimes pour essayer d'améliorer une paye insuffisante. Certains se rendent compte, maintenant, qu'ils touchent très peu, peut-être rien du tout. Ils en sont naturellement déçus. Ce qu'il faut dire c'est qu'il n'y a pas de solution valable si l'on ne pose pas la question de la revalorisation du salaire de base aligné sur le minimum vital.

Le débrayage a, néanmoins, montré un mécontentement général et aussi l'unité dans l'action, tous les mensuels ont participé au mouvement, et les ouvriers se sont solidarisés, prêts le lendemain à les soutenir plus efficacement.

Lectures

Variations des monnaies, des salaires et des prix, par Riedmatten. (Editions de l'Observateur, Versailles.)

Dans une courte brochure, Riedmatten a rassemblé une documentation très utile sur l'évolution des prix et des salaires. La conclusion est aussi celle de F. O. : le salarié est celui qui paie la guerre.

Le problème social à travers l'histoire, du même auteur.

Riedmatten ne devrait pas sortir du domaine des statistiques. Pour lui, « les idées, dans l'évolution humaine, ont beaucoup plus de place que les faits ». La lutte des classes est une idée (sic) lancée par Karl Marx, en sorte que l'influence que Marx a exercée sur les masses est la meilleure preuve de la toute-puissance des idées « même lorsqu'elles sont fausses ». La solution aux maux de l'humanité, il faut la rechercher dans un développement du capitalisme de telle sorte qu'il n'y ait plus au monde que des capitalistes. Ça, c'est une idée... de Riedmatten naturellement.

Conception matérialiste de la question juive, par A. Léon. (Editions Pionniers... 90 fr.)

A. Léon est un militant qui a évolué du sionisme à l'internationalisme conséquent. A vingt-six ans, il a trouvé la mort dans un four crématoire d'Auschwitz. Il laisse un livre qui prouve sa valeur d'analyste marxiste. Rejetant toute explication idéaliste du maintien du judaïsme, il démontre que ce dernier s'est conservé parce que « les Juifs constituent dans l'histoire avant tout un groupe social ayant une fonction économique déterminée. Ils sont une classe, ou, mieux encore, un peuple-classe ». Cette affirmation s'appuie sur une étude documentée de toute l'histoire des Juifs. Dans la postface, E. Germain traite à la lueur de la théorie de A. Léon les problèmes juifs de l'heure. Ceux-ci revêtent une telle importance dans notre monde qu'aucun militant ne peut se dispenser de lire le livre de A. Léon.

Jean MARCEL.

Nous avons reçu : Riedmatten : La tragédie française (1934-39) ; Le miracle russe. Marceau Pivert ; Essai d'orientation ;

Aymé Guerin : Faire le socialisme distributif (Ed. O.C.I.A. : 30 francs) ;

Jacques Rennes : Du marxisme à l'humanisme (Ed. l'Unité par le livre) ;

Nous pouvons procurer à nos camarades : A Rosmer : Le mouvement ouvrier pendant la guerre : 25 francs.

Talès : La Commune de Paris : 120 francs.

Passez les commandes à Pennetier, c.c.p. Paris 402.114.

F. VIAN.

Nantes

Pour une véritable commission d'assainissement des prix

L'Union locale de Nantes a créé depuis un bon moment, déjà une Commission d'assainissement des prix.

Cette commission s'est montrée parfaitement impuissante. C'était à prévoir en raison des méthodes qu'elle a employées. Des équipes de deux ou quatre militants ont été envoyées chez les petits commerçants pour tenter d'obtenir d'eux qu'ils baissent leurs prix. Or, la plupart des petits commerçants, qui sont censés acheter à la taxe, sont obligés de verser des dessous de table aux grossistes et ne peuvent par conséquent vendre à la taxe.

Ce n'est pas à eux qu'il faut s'en prendre, mais aux gros intermédiaires du Champ de Mars et d'ailleurs. Seulement avec ces gens là il est inutile de compter sur la persuasion. Il faut employer la force. Pour cela ce n'est pas des équipes de deux ou quatre hommes mais de plusieurs dizaines qu'il faut mettre en œuvre, avec l'appui des ménagères et des petits commerçants. Elles pourront saisir les stocks des trafiquants qui seront répartis à la Bourse du Travail.

Pour assurer la cohésion et la combativité de ces équipes il faut qu'elles discutent elles-mêmes démocratiquement de l'action à mener, en tirant les leçons des expériences faites. Ce n'est plus une commission des prix groupant une vingtaine de bavards isolés et impuissants qu'il faut. Les réunions doivent rassembler des centaines d'hommes et de femmes décidés à lutter.

Le prolétariat nantais ne manque pas d'homme courageux et combattif comme les événements récents l'ont prouvé. L'Union locale doit faire appel à eux. Qu'elle demande des volontaires dans tous les chantiers et dans toutes les boîtes de Nantes !

Une vraie fausse nouvelle Le camarade Pruja aurait l'intention de rejoindre FRONT OUVRIER

Mais oui ! Du moins si nous en croyons l'article qu'il a publié dans la Tribune du 20 novembre. Il déclare que les délégués syndicaux aux commissions paritaires prévues par le statut des fonctionnaires « ne devront jamais perdre de vue qu'ils représentent les intérêts de leurs mandants et devront agir en toute indépendance sur la base des principes fondamentaux du syndicalisme de lutte de classes. »

Il est vrai que l'objectivité exige que nous citions aussi les quelques lignes qui précèdent :

A l'inverse de ce qui existait avant le vote du statut où l'administration et le personnel administratif étaient situés dans des camps opposés et hostiles le plus souvent, le statut organise la collaboration permanente des personnels administratifs avec l'administration et le gouvernement...

De ce fait, toutes les causes de conflit individuel ou collectif susceptibles de dresser le personnel contre l'administration seront soumises aux organismes paritaires qui constitueront autant de commissions d'arbitrage.

Lutte de classes, collaboration permanente avec l'administration et le gouvernement, quelle salade, pardon ! Quelle belle logique dialectique !

Au reste, il est vraiment touchant de voir avec quelle passion le camarade Pruja nous explique, à nous, pauvres syndiqués inéduqués de la base, ce qu'est le statut des fonctionnaires. Chaque numéro de la Tribune contient au moins une demi-page de cette prose, qui fustige les « éléments réactionnaires » qui osent critiquer le statut. Pruja se garde d'ailleurs bien de parler de l'avancement au choix et autres babioles, car là, il est d'accord avec ces « certains éléments réactionnaires ».

Ce qui est du moins réconfortant, c'est de sentir ce souffle démocratique qui vivifie enfin notre maison poussiéreuse de la rue de Solferino. Enfin ! on discute du statut à longueur de colonnes ! Sans doute des esprits chagrins pourraient trouver encore à redire ; car cette discussion a bien l'air d'un monologue. Et puis, à moins que la mémoire me manque, je crois que nous (c'est-à-dire les fonctionnaires syndiqués dont nos fonctionnaires syndicaux ont interpellé la pensée, et comment !), nous avons déjà approuvé le statut... avant de le connaître. Le célèbre adjudant Flic disait à un 2^e classe de mes amis : « T'auras quinze jours de taule, tu discuteras après ! ». Notre camarade Pruja a perfectionné la formule : « Vote d'abord, on t'expliquera après ! ». C'est mieux !

F. VIAN.